

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITE
14, rue Drouot (Paris 9)
Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir

5 centimes — PARIS ET DEPARTEMENTS — 5 centimes

RÉDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2)
Téléph. : CENTRAL 80-63

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

DIRECTEUR :
Miguel ALMEREYDA

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
14, rue Drouot, Paris (9^e)

Pour nos Soldats ! Pour nos Médecins !

par le Docteur Amédée PEYROUX

Avant d'aborder d'autres sujets ayant trait soit au service médical du « front », soit au service médical de « l'intérieur », je veux, aujourd'hui encore, revenir sur la question de la relève médicale. En effet, il se passe, à « l'avant » et à « l'arrière » des choses tellement déconcertantes, tellement graves que je dois, les sachant, les faire connaître au plus tôt. Il importe, au surplus, au plus haut point que M. le Sous-Secrétaire d'Etat du service de santé militaire y remédie immédiatement : ou sinon, le corps de santé militaire jusqu'ici admirablement uni pour le plus grand bien de tous, commencerait à se jalouser, donc à se diviser, éventuellement désastreusement qui doit être évité à tout prix tant les conséquences en seraient regrettables et fâcheuses, tant risquerait d'en partir ceux-là seuls qui ont le droit le plus absolu de n'en point souffrir du tout ni à aucun moment, j'ai nommé nos héros soldats.

Que se passe-t-il donc à l'avant ? Ceci : à savoir que, ainsi que je l'écrivais dans mon dernier article, la relève médicale y est effectuée dans des conditions éplorées. On y fait passer les médecins des régiments d'infanterie dans les ambulances divisionnaires et réciproquement. On ne renvoie les uns ou les autres à l'intérieur qu'à titre tout à fait exceptionnel, comme on ne fait venir à leur place qu'à titre exceptionnel encore MM. les médecins favoris de l'intérieur qui, depuis le 3 août 1914, s'y pressent dans des postes de tout repos, à l'abri de tout danger, y soignant leurs « relations » autant que leurs blessés ou malades.

Eh oui, telle est la fâcheuse relève médicale, ordonnée s'il vous plaît ministériellement. Pur scandale dont quelques exemples, pris entre cent, vont montrer la gravité.

Un premier. Voici un médecin de territoriale, 46 ans, parti sur le front, dès le 3 août 1914, avec un régiment de cavalerie d'active, magnifique, comme d'ailleurs la grande majorité de ses camarades, il s'y comporte de telle sorte qu'il obtient successivement sa citation à l'ordre de l'armée, sa croix de la Légion d'honneur, un galon supplémentaire. Or, à sa stupéfaction, on le nomme chef de service, chef de service d'un régiment d'infanterie d'active, c'est-à-dire que, pour le récompenser de son héroïsme et de ses treize mois de séjour ininterrompu au front on le désigne pour le poste le plus pénible et le plus périlleux qui soit.

Mais il n'a pas demandé à rentrer à l'intérieur sans doute, et, dès lors... Oh, pardon, et voici, textual, le cri de douloureuse résignation qu'il me jette : « Et puis il y a tellement de médecins de l'active qui sont restés dans la zone des étapes et des milliers de médecins de la réserve et de la territoriale qui n'ont jamais été au front ! Alors ? Pourquoi toujours les mêmes ? Et cette fâcheuse relève est-elle donc lettre morte ? Attendra-t-on, pour l'appliquer, que la guerre soit finie ? Sans doute... Vaut-on continuer à exiger de nous l'humiliante production d'un certificat de fatigue ou de ramolissement pour se décider à nous faire rentrer ? Ne voudra-t-on pas comprendre qu'il n'est pas juste que ce soient toujours les mêmes qui ont obligé à marcher ? »

Vous avez lu, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, Monsieur le Ministre ? Oh, non... mais c'est vous ! Ah, je vous le jure, si vos misérables bureaux osent plus longtemps pareilles infamies nous en reparler, vous et moi, mais cette fois encore à la tribune du Parlement, face au pays.

Au tour maintenant d'un aide-major d'un régiment de zouaves, sur le front depuis le 3 août 1914. Oui, celui-là aussi, on le relève, récemment, parce que fatigué : mais c'est tout simplement pour le diriger sur une ambulance !

J'arrive au troisième exemple : « J'ai 49 ans, je suis père de six enfants, m'écrivent un médecin de territoriale. Au front depuis 13 mois, sur ma demande, j'y ai contracté une entérite chronique très grave. Mais ce qui me fait surtout désirer aller à l'intérieur c'est que, depuis mon départ, ma femme et mes six enfants ont tous contracté la fièvre typhoïde. Fin juillet 1915, basant ma demande sur les circulaires ministérielles, j'ai demandé à rentrer. Nous voilà au 14 septembre et je n'ai reçu aucune réponse. Il me semble pourtant que mon cas est assez intéressant pour que l'autorité militaire veuille bien me donner satisfaction. »

Conrart Téry

M. Téry n'a pas répondu à ma question. Je puis même annoncer qu'il n'y répondra pas.

Nous ignorerons toujours quels sont dans la presse française, les journaux qui « publient la prose des espions ».

Nous ignorerons toujours si la formule de M. Téry était une accusation ou une galéjade.

Nous ne saurons jamais si le propos visait l'humanité, à cause des correspondances de Homo, ou le Journal, à cause des mémoires d'Arrgaard-Karl Graves.

Nous ne saurons jamais si M. Téry diffamait un confrère ou se vengeait d'un ancien patron.

C'est qu'avec cet homme on ne sait jamais. Son sourire couvre souvent une grimace, et les fleurs de sa rhétorique ont toujours des relents de poison.

M. A.

LES SERVITEURS DE L'ÉTRANGER Révélations dangereuses

Où l'on voit le mal que fait Daudet quand par extraordinaire il dit vrai

Les « révélations » de Daudet concernant les Grands Moulins de Corbeil nous ont montrés quel cas il faut faire de l'Amalgame.

Léon Daudet affirmait que le directeur des Moulins de Corbeil, M. Lucien Baumann, était un espion allemand ; il annonçait qu'à la mobilisation ledit Baumann s'abriterait ces Moulins, ce qui aurait pour conséquence d'affamer Paris.

Or, chacun peut voir que ces « révélations » étaient de purs mensonges, inspirés par la haine des israélites et le désir de soulever le peuple contre la République.

M. Baumann a gardé la direction des Moulins de Corbeil, et, depuis la mobilisation, ces Moulins n'ont pas cessé une minute de fonctionner, sous cette direction, et de ravitailler en blé Paris, qui n'en a pas manqué un instant. Et si M. Lucien Baumann est aujourd'hui l'objet d'attaques venimeuses, pour les opérations de vente et d'achat qu'il a faites au nom de la Société des Moulins de Corbeil, nul, parmi les ennemis et les concurrents, même par simple allusion, les « révélations » de Daudet et à s'en faire une arme, tant la guerre a montré que ces « révélations » étaient mensongères et n'accablaient que leur auteur.

Schimmelpfeng

Parfois, Daudet est tombé plus juste. Il cherchait des espions. Il voulait éprouver les Français en leur représentant le pays comme tout couvert d'espions allemands, — et les résoudre en leur persuadant que le gouvernement de la République essayait ces espions travailler en toute liberté.

Parfois, il est tombé sur de vrais espions. Mais alors ces « révélations » étaient plus méprisantes encore.

Quand Daudet traite d'espion un industriel, il le risque de leur rendre un service, mais il ne peut de préjudice direct qu'à cet industriel.

Mais quand il déclare dans son journal que tel individu est un espion et que c'est exact, Daudet, alors, porte préjudice au pays, car il avertit cet espion, il l'invite à se mettre à l'abri et à se faire remplacer rapidement par un autre espion qui ne soit pas connu de nous.

Il y a deux services que l'on peut rendre à l'espionnage allemand : 1° Fournir des renseignements aux espions ; 2° Les avertir, quand ils sont découverts ; les prévenir qu'ils sont connus.

C'est ce dernier service que rendit Léon Daudet à l'espionnage allemand quand, pour faire du bruit, pour jeter la déconsidération sur le gouvernement de la République, il donna un tapageusement l'agence Schimmelpfeng.

Cette agence était installée en France depuis 1890.

Daudet le découvrit en 1911 ou 1912. C'est dire que ses « révélations » sont parfois tardives. L'agence fonctionna pendant...

Le Travail Parlementaire

Le fonctionnement des cours mariales

UNE PROPOSITION DE SUPPRESSION

Le fonctionnement des conseils de guerre dans la zone des armées a été le sujet de la mission de la Commission de l'Armée le 25 décembre mais dont l'examen n'avait pas été fait par la Commission compétente.

Ce décret institue, pendant la durée de la guerre, des conseils de guerre spéciaux pour juger en cas de flagrant délit, les militaires et assimilés, les individus employés à quelque titre que ce soit dans l'armée ou autorisés à suivre en vertu de permissions ainsi que les prisonniers de guerre.

Le sont autrement dit les cours mariales. Ces conseils peuvent être constitués non seulement aux quartiers généraux des armées et corps d'armées, non seulement dans les divisions ou brigades, mais même dans les régiments ou unités formant corps de la force d'un bataillon.

Leur composition est qu'ils ne sont composés que de trois juges et que le jugement est prononcé à la majorité de deux voix contre une. La remarque que les conseils de guerre ordinaires ont sept juges réduits à cinq pendant la durée de la guerre.

La procédure y est rapide : aucun délai n'étant imposé entre la citation de l'accusé et la réunion du conseil.

L'exécution de la sentence peut être différée. Les jugements rendus par ces conseils spectraux n'étant susceptibles ni de recours en révision, ni de pourvoi en Cassation.

Toutes ces dispositions draconiennes de temps de guerre peuvent-elles être modifiées ? Un grand nombre de partisans de la discipline l'estiment. A cet effet ils vont proposer — après l'audition de M. Viviani mercredi prochain, à moins que le gouvernement n'en prenne l'initiative l'abrogation du décret du 6 septembre.

D'ailleurs dans la proposition de levée de l'état de siège des articles, à la demande du rapporteur M. Paul-Mennier, diverses modifications au fonctionnement des conseils de guerre, modifications que la Chambre ne pourra manquer d'adopter : la ferme discipline n'excluant pas en effet la nécessité de porter devant plusieurs juridictions l'examen des fautes commises par des citoyens devenus soldats.

Dans Paris

Emouvante cérémonie aux Invalides

Une foule considérable a assisté ce matin, sur l'Esplanade des Invalides, à la remise de drapeaux aux 23^e et 25^e régiments d'infanterie territoriale qui remplacent à Paris les 2^e et 3^e, partis sur le front.

Accompagné des généraux Gelopin et Cousin, M. Raymond Poincaré a participé à cette cérémonie émouvante.

Après avoir procédé à la remise des drapeaux, le Président de la République a distribué de nombreux décorations.

Il a donné la croix d'officier de la Légion d'honneur au chef de bataillon Perret, du deuxième régiment de tirailleurs, et au médecin-major de première classe Danion, du gouvernement militaire de Paris.

La croix de chevalier au médecin principal de 2^e classe Chautemps ; au médecin-major de première classe Fidauld ; au médecin-major de première classe Peyramon-Duverdin ; au capitaine Palsinon, du 3^e régiment de zouaves ; au médecin-major de 2^e classe Marquoyrou ; à l'officier d'administration de première classe Cabaret ; à l'officier d'administration de première classe Jablonski ; au lieutenant Orsini, du 4^e d'infanterie ; au sous-lieutenant Albouy, du 3^e d'infanterie ; au sous-lieutenant Fourcade, du 23^e d'infanterie coloniale ; au sergent Lamy, du 366^e d'infanterie.

Le président a remis ensuite 128 médailles militaires et trois croix de guerre.

Bourse de Paris

Les variations de cours sont toujours peu importantes, mais la tendance générale est lourde, notamment sur les valeurs de cuivre et les valeurs russes. Ces dernières sont très peu traitées.

Fonds d'Etats. — Français 3 000 Perpétuel, 67 25 ; 3 1/2 0/0 91 25. — Russe 3 000 1391, 60 40 ; 5 000 1908, 88 75 ; 4 1/2 0/0 1909, 77 05 ; 4 1/2 0/0 1914, 82 75. — Extérieure Espagne 4 000, 87 75. — Turc unifié 4 000, 61 fr.

Valeurs minières. — Bruay, 1 390 ; Naphe, 335. — Bakou, 1 135. — North Caucasian, 41 75. — Lianosoff, 295.

Le Mont-de-Piété Les Prêteurs sur Reconnaissances

VIII

Nous avons exposé dans ce journal : 1. que pour ne pas soulever l'indignation générale, le Mont-de-Piété ne devait, pour quelque cause que ce soit, livrer aux enchères les gages non dégragés dans les délais prescrits ; 2. que s'il était procédé à la vente aux enchères des gages en retard, le boni à provenir, dans la plupart des cas, ne reviendrait pas aux emprunteurs, mais serait touché par les marchands de reconnaissances ; 3. que les emprunteurs désireux de toucher le boni qui pourrait résulter de la vente, pouvaient user du pacte qui leur est consenti par le Mont-de-Piété, en requérant la mise en vente de leurs nantissements ; 4. que le Mont-de-Piété, pour permettre à l'emprunteur de se libérer plus facilement des intérêts, devrait consentir à accepter, comme pour les dégragements, des acomptes sur les intérêts arriérés.

Puis enfin la lettre ouverte adressée par le Bonnet Rouge à M. Président du Conseil et à MM. les Ministres, pour demander de maintenir le moratorium des ventes au Mont-de-Piété et d'autoriser la délivrance gratuite des petits gages de misère.

Depuis que la question de la reprise des ventes au Mont-de-Piété a été agitée, nous avons dit que de nombreux marchands de reconnaissances, voulant profiter de cette circonstance, avaient manifesté l'intention de disposer à leur profit des reconnaissances qui leur avaient été vendues à réméré avant la guerre.

Nous apprenons de bonne source que des marchands ont déjà vendu les reconnaissances qu'ils avaient en mains et que ceux qui les ont encore réclamés 3, 5 et 10 0/0 par mois d'intérêt, ce qui fait que leurs clients n'osant affronter des sommes fabuleuses à payer, se trouvent dans l'obligation d'en faire l'abandon.

Nous avons reçu, au Bonnet Rouge, de nombreuses demandes de renseignements sur les mesures qui conviendraient de prendre pour sauvegarder les intérêts des emprunteurs.

C'est bien volontiers que nous allons les leur communiquer :

RENSEIGNEMENTS POUR LE PUBLIC

1. Les marchands de reconnaissances du Mont-de-Piété sont obligés de restituer toutes les reconnaissances dont le réméré n'était pas à expiration le 5 août 1914.

2. Ils n'ont le droit de percevoir depuis le 5 août 1914 jusqu'à ce jour que l'intérêt moratoire de 5 000 PAR AN.

3. En cas de difficultés, s'adresser au commissaire de police et au Procureur du procureur de la République, sans préjudice des poursuites civiles en dommages-intérêts que l'on est en droit d'intenter.

4. Se faire accompagner pour le retrait des reconnaissances, d'un témoin pour constater les intérêts usuraires réclamés.

Le Parquet attendra-t-il d'être saisi de plaintes pour mettre un frein au trafic scandaleux des marchands de reconnaissances du Mont-de-Piété ?

Alphonse LEVY.

La Crise Germano-Américaine

La situation paraît moins tendue

New-York, 16 septembre. — Quoiqu'on dise dans les cercles officiels, que si la prochaine réponse de l'Allemagne à la note sur l'« Arabie » n'est pas satisfaisante, la riposte du président aura la forme d'un ultimatum, la situation paraît moins tendue à la suite de l'affirmation de confiance du comte Bernstorff que toutes les difficultés entre l'Allemagne et les Etats-Unis seront apaisées d'ici deux semaines.

Comme on lui demandait la raison de cette confiance, le comte Bernstorff répondit : « Parce que les choses sont, enfin, entièrement entre mes mains ».

L'affaire de l'Hesperian

UNE PIECE A CONVICTON QUI FAIT DEFAUT

Washington, 16 septembre. — Il n'est pas encore certain que le gouvernement de Washington relèvera l'allégation allemande suivant laquelle l'« Hesperian » aurait heurté une mine. En effet, dans les milieux officiels, on ne croit pas que le morceau de métal qui d'après les témoignages des officiers fut lancé sur le pont du paquebot, ait été conservé.

L'absence de cette pièce à conviction est le fait que le sous-marin ne fut pas aperçu du bord rendant difficile, de l'avis des fonctionnaires, la présentation à l'Allemagne d'une preuve convaincante de sa culpabilité.

LE GOUVERNEMENT ALLEMAND DECLINE TOUTE RESPONSABILITE

Washington, 17 septembre. — Le département d'Etat a reçu une note allemande qui rejette toute responsabilité dans la destruction du paquebot « Hesperian ».

Chez nos Alliés

Le service obligatoire à la Chambre des Communes

Londres, 17 septembre. — Le débat sur le service obligatoire s'est continué à la Chambre des Communes aujourd'hui. La caractéristique de la séance fut que les volontaristes admirèrent que le pays accepterait le service obligatoire si le gouvernement le jugeait nécessaire.

LE COLONEL ITALIEN LEE PARLE DU VOLONTARISME SUR LE FRONT

De retour de France où il était sous les drapeaux le colonel Arthur Lee prit la parole après un an d'absence. Il déclara que la victoire sur le théâtre principal de la guerre ne pouvait être obtenue dans un délai raisonnable sans des forces beaucoup plus considérables : « Je proteste, dit-il, contre les obstacles qu'apportent certains membres au vote du service obligatoire. Je suis de plus en plus persuadé depuis que je suis retourné dans ce pays que le principal obstacle à l'établissement du service obligatoire réside dans ce fait que le peuple ne connaît pas la situation militaire et la situation internationale telles qu'elles sont en réalité. »

M. R. MAC NEILL EMET DES CRITIQUES

« En raison des circonstances qui existent aujourd'hui, a dit M. Ronald Mac Neill,

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

TROIS HEURES

En Artois, entre Angres et Souchez et au sud d'Arras, nos batteries en réponse au feu de l'ennemi, ont violemment canonné ses travaux et ses ravitaillements canonnés ses travaux et ses ravitaillements canonnés.

Entre la Somme et l'Aisne, un signalé des fusillades de tranchée à tranchée ainsi qu'une certaine activité de l'artillerie lourde allemande à laquelle nous avons énergiquement riposté.

Dans la région de Sapignieu et entre Aisne et Argonne, la lutte d'artillerie et de bombes s'est poursuivie pendant une partie de la nuit.

Rien à signaler sur le reste du front.

L'attitude bulgare

LA POLITIQUE DE M. RADOSLOVOFF

Londres, 17 septembre. — Du Sola au Times : Le Journal Prepress, qui a publié un appel au peuple bulgare contre la politique germanophile du gouvernement, a été saisi dans la nuit de dimanche à lundi et suspendu pour une période indéfinie.

Cet appel était signé par plusieurs généraux de réserve, ainsi que par des nobilités et des littéraires.

Le professeur Kravstev a été arrêté, comme auteur présumé de l'appel. (Information).

LA BULGARIE RESTERA NEUTRE

Londres, 17 septembre. — Du Daily Telegraph : Toutes les informations indiquent que la Bulgarie restera neutre, malgré les efforts du duc de Mecklenbourg. (Information).

UN ENVOYE BULGARE A CONSTANTINOPLE

Londres, 17 septembre. — Un télégramme d'Athènes à l'Echoing Telegraph : Le général bulgare Kovalevitch se trouve à Constantinople, où il serait chargé d'une mission secrète.

UNE DECLARATION DU MINISTRE DE BULGARIE

A LONDRES

Londres, 17 septembre. — Le ministre de Bulgarie à Londres a déclaré qu'il n'avait reçu aucune confirmation de la signature d'un accord entre son gouvernement et la Turquie.

